

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 781 15 avril 2010

#### **SOMMAIRE**

Aktiva Capital II S.à r.l	Kingswood S.á r.l	37475
Arpeggio Investment Corporation S.A 37476	Kyanite S.A	37469
Beim Ketti S.à r.l37487	Lininvest S.A	37443
Black & Decker International Holdings	Luxbizz S.A	37473
B.V	LuxGateway S.A	37475
Bloomriver Holding S. à r.l37474	McGraw-Hill Global Holdings (Luxem-	
Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l 37487	bourg) S.à r.l	37469
Desseilles International S.A37487	Multi Management Services S.à r.l	37468
Ech Lux 2 (Campo, Munich) S.à r.l 37443	NNS Luxembourg S.à r.l	37456
Elina Invest Sàrl37457	NorScan Luxembourg S.à r.l	37457
Elina Invest Sàrl	Panorama Capital (Luxembourg) I S.à r.l.	
Ferrero Financial Services Luxembourg	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
S.à r.l 37488	Pelham EFS S.à r.l	37473
Field Point I-A37486	ProLogis UK LXXXVIII S.à r.l	37455
Field Point II	ProLogis UK XCI S.à r.l	37443
Field Point IV S.à r.l	Radlok S.à r.l	37474
Galiver Holding S.A 37486	Reinet Flex Holdings S.A	37459
Galiver S.A	R.S. Réalisations S.A	37442
Gogo Holding International S.A 37488	R.T.I. S.à.r.I	37456
H.C.L 37469	So.Fi.Mar. International S.A	37488
Hesper S.A 37442	Solar Energie SICAV-SIF	37455
Hesper S.A 37442	Syndicated Asset Management Holding	
Hesper S.A 37442	GmbH	37443
Icamm S.A 37476	<b>UBP Money Market Fund Sicav</b>	37442
IDG Ventures Atlantic II S.à r.l 37476	<b>Z</b> Alpha S.A	37455
K-Erlen 37456	Z Beta S.à r.l	37455



# Hesper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5830 Alzingen, 23, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 85.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036415/10.

(100035010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

# Hesper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5830 Alzingen, 23, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 85.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036416/10.

(100035009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

#### Hesper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5830 Alzingen, 23, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 85.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036417/10.

(100035008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

#### UBP Money Market Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.045.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

18, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Nathalie Wolff / Isabelle ASSERAY

Member of Management / Membre de la Direction

Référence de publication: 2010036418/14.

(100035031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

# R.S. Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8353 Garnich, 30, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 130.620.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036419/10.

(100035029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.



#### Lininvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036435/10.

(100035205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

# ProLogis UK XCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Representée par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010036436/14.

(100035245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

#### Ech Lux 2 (Campo, Munich) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.114.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 2 juillet 2009:

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 2 juillet 2009

- Mme Brooking Mary, Administrateur, 21, Lombard Street, GB-EC3V 9AH, Londres

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale de 2014

- M. Hemmen Aloyse, Administrateur, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Mme Camilleri Sarah, Administrateur, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Spahni André, Administrateur, 3-5, Gessnerallee, CH-8098, Zurich
- M. Gifford Mark, Administrateur, 21, Lombard Street, GB-EC3V 9AH, Londres

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ech Lux 2 (Campo, Munich) S.à r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Imwinkelried Michaela / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010036671/20.

(100036075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

#### Syndicated Asset Management Holding GmbH, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 133.511.

Aus einem Brief an die Gesellschaft vom 01.03.2010 geht hervor dass:

Der Gesellschaftssitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, mit sofortiger Wirkung gekündigt ist.

Fur Fidu-Concept Sàrl

Unterschrift

Référence de publication: 2010037162/10.

(100035409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.



# Panorama Capital (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 151.709.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the fifth day of February,

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

#### Appeared the following:

Panorama Capital, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware (United-States of America), with registered office at 2240 Sand Hill Road, Suite 302, Menlo Park, CA 94025, registered with the Companies Register of Delaware under number 4299558,

represented by Mr. Gael Castex, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declare to establish as follows:

#### Chapter I. Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Panorama Capital (Luxembourg) I S.à r.l.".

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.



In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

#### Chapter II. Share Capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

# Chapter III. Management, Board of Managers, Auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.



Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.



**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 16. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### **Chapter IV. Meetings of Shareholders**

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Monday of June of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 20. Procedure, Vote.** The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.



Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

- **Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.
- **Art. 23.** Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 24. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the Company

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

# Chapter VII. Applicable Law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

#### Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital
		(EUR)
Panorama Capital, L.P., mentioned above	12,500	12,500
Total:	12.500	12.500

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.



#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

#### **Transitory Provisions**

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2010.

#### **Extraordinary General Meeting**

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a unlimited period:

Class A Manager:

- Mr. Christopher John Albinson, born in Michigan (United States of America) on 26 January 1967, with professional address at 2440 Sand Hill Road, Suite 302, Menlo Park, California, United States of America.

Class B Managers:

- Mr. Hugo Froment, born in Laxou (France) on 22 February 1974, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Mr. Cédric Carnoye, born in Charleroi (Belgium) on 14 September 1982, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
- Mr. Sébastien André, born in Metz (France) on 29 October 1974, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
  - 2. Resolved that the registered office shall be at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq février,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

#### A comparu:

Panorama Capital, L.P., un limited partnership constitué d'après les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2240 Sand Hill Road, Suite 302, Menlo Park, CA 94025, enregistré auprès du registre des sociétés du Delaware sous le numéro 4299558

Représenté par Me Gaël Castex, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

# Chapitre I er . Forme, Dénomination Sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1 <sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Panorama Capital (Luxembourg) I S.à r.l.".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la



communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de suretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### Chapitre II. Capital Social, Parts Sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze-mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze-mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

#### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux Comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").



Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

- Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.
- Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.



Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des Comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingtcinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

# Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier lundi de juin de chaque année, à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.



Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants

# Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

- **Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.
- Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.



**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

#### Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci- après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de	Capital
	parts sociales	souscrit
Panorama Capital, L.P., mentionnée ci-dessus	12.500	12.500,-
Total:	12.500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200,- EUR.

#### Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2010.

#### Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre de gérants à quatre (4) et nomination des gérants suivants pour une durée illimitée:
  - Gérant de Catégorie A:
- M. Christopher John Albinson, né dans le Michigan (Etats-Unis d'Amérique) le 26 janvier 1967, demeurant professionnellement au 2240 Sand Hill Road, Suite 302, Menlo Park, Californie, Etats-Unis d'Amérique;

Gérants de Catégorie B:

- M. Hugo Froment, né à Laxou (France) le 22 février 1974, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- M. Cédric Carnoye, né Charleroi (Belgique) le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
- M. Sébastien André, né à Metz (France) le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
  - 2) Fixation du siège social de la Société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. CASTEX, P. DECKER.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 février 2010. Relation: LAC/2010/6195. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010036330/609.

(100035165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

#### ProLogis UK LXXXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010036032/14.

(100034383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

#### Z Alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.935.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010036033/10.

(100034821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

# Z Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.044.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010036034/10.

(100034878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

# Solar Energie SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.090.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010036035/11.

(100034691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.



#### K-Erlen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo. R.C.S. Luxembourg B 135.368.

Es resultiert aus einem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschaft "K-ERLEN" vom 14. Januar 2010 und aus einem Verschmelzungsplan vom 26. November 2009, dass die 500.000 Anteile welche von der Gesellschaft K-ERLEN HOLDING, mit Sitz in Luxemburg, R.C.S. Nummer B 135.367, als einziger Anteilinhaber gehalten wurden, infolge der Verschmelzung durch welche die genannte Gesellschaft K-ERLEN HOLDING geschluckt wurde und aufgehört hat zu existieren, nun in folgender Weise gehalten werden:

# R.T.I. S.à.r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 41, rue d'Orchimont.

R.C.S. Luxembourg B 98.584.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010036036/10.

(100034470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

#### NNS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 1.231.430,14.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 124.806.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010036038/11.

(100034622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

# Black & Decker International Holdings B.V., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: USD 9.200.000,00.

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 68.227.

#### **EXTRAIT**

1. Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 23 décembre 2009 entre Bandhart Overseas, une société à responsabilité illimitée régie par le droit de Grande-Bretagne et du Pays de Galles, ayant son siège social au 210 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3YD (Royaume-Uni) et immatriculée auprès du registre britannique des sociétés sous le numéro 00478319 et Black & Decker International Finance (UK) Limited, une société à responsabilité



limitée régie par le droit de Grande-Bretagne et du Pays de Galles, ayant son siège social au 210 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3YD (Royaume-Uni) et immatriculée auprès du registre britannique des sociétés sous le numéro 07060008, que 20.970 (vingt mille neuf cent soixante-dix) parts sociales D de la Société d'une valeur nominale de 46 EUR (quarante-six euros) ont été cédées avec effet au 23 décembre 2009 par Bandhart Overseas à Black & Decker International Finance (UK) Limited.

2. Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 23 décembre 2009 entre Black & Decker Europe, une société à responsabilité illimitée régie par le droit de Grande-Bretagne et du Pays de Galles, ayant son siège social au 210 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3YD (Royaume-Uni) et immatriculée auprès du registre britannique des sociétés sous le numéro 01842628 et Black & Decker International Finance (UK) Limited, une société à responsabilité limitée régie par le droit de Grande-Bretagne et du Pays de Galles, ayant son siège social au 210 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3YD (Royaume-Uni) et immatriculée auprès du registre britannique des sociétés sous le numéro 07060008, que 29.000 (vingt-neuf mille) parts sociales D de la Société d'une valeur nominale de 46 EUR (quarante-six euros) ont été cédées avec effet au 23 décembre 2009 par Black & Decker Europe à Black & Decker International Finance (UK) Limited.

En conséquence de ces deux cessions, l'associé Black & Decker International Finance (UK) Limited détient au total 49.970 (quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix) parts sociales D de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Black & Decker International Holdings B.V.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010036653/33.

(100035742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

#### Elina Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA Signatures

0.8......

Référence de publication: 2010036041/11.

(100034819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

# NorScan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 100.019.

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Norscan JTC Finland Limited, a company incorporated under the laws of Jersey (Channel Islands) with registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey, JE4 9WG registered with the Register of Companies at Jersey under number 87 089,

here represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 February 2010,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of NorScan Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the notary Maître André-Joseph-Jean Schwachtgen on 2 April 2004, published in the Official Gazzette of Luxembourg, Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 413 of 19 April 2004 and which articles have been amended by a deed of Maître André-Joseph-Jean Schwachtgen, prenamed, dated 21 April 2004, published in the in the Official Gazzette of Luxembourg, Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations number 664 of 29 April 2004 page 31834 and by a deed of Maître André-Joseph-Jean Schwachtgen, prenamed, dated 23 April 2004, published in the in the Official Gazzette of Luxembourg, Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 664 of 29 April 2004



page 31835 and by a deed of Maître Joseph Elvinger dated 15 December 2005, published in the in the Official Gazzette of Luxembourg, Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 1111 of 8 June 2006;

- that the sole shareholder will decide on following

#### Agenda:

- 1. Decision that the current financial year of the Company that has started on April 24 <sup>th</sup> , 2009 shall end on June 30 <sup>th</sup> , 2010 instead of April 23 <sup>rd</sup> , 2010;
- 2. Decision that the financial year of the Company shall from now on start on July 1 st of one year and end on June 30 th .
  - 3. Amendment of article 20 of the articles of association of the Company to reflect these changes;
  - 4. Miscellaneous.
  - that the sole shareholder has taken the following decisions:

#### First resolution

The sole shareholder resolves to end the current book year starting on the April 24 th, 2009, as per June 30, 2010.

#### Second resolution

The sole shareholder resolves to change subsequently the book year into a book year starting on the first day of July of each Calendar year and ending on the thirtiest day of June of the following Calendar year.

#### Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 20 which will henceforth have the following wording:

**Art. 20.** "The Company's financial year shall begin on the first day of July of each Calendar year and end on the thirtiest day of June of the following Calendar year."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt quatre février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Norscan JTC Finland Limited, une société constituée selon les lois de Jersey (lles Anglo-Normandes, ayant son siège au Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG inscrite au Register of Companies à Jersey sous le numéro 87 089

ici représentée par Madame Ariette Siebenaler, employée privée, en vertu d'une procuration datée du 24 février 2010. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société NorScan Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître André-Joseph-Jean Schwachtgen, en date du 2 avril 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 413 du 19 avril 2004 et dont les statuts ont été modifies en vertu d'un acte reçu par André-Joseph-Jean Schwachtgen, daté du 21 avril 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 664 daté du 29 avril 2004 page 31834 et d'un acte reçu par Maître André-Joseph-Jean Schwachtgen, daté du 23 avril 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations no. 664 daté du 29 avril 2004 page 31835 et d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, daté du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 1111 daté du 8 juin 2006,
  - qu'elle délibère sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

1. décision que l'exercice social de la Société qui a commencé le 24 avril 2009 doit se terminer le 30 juin 2010 au lieu du 23 avril 2010;



- 2. décision que l'exercice social de la Société devra dès à présent commencer le 1 er juillet et se terminer au 30 juin;
- 3. modification de l'article 20 des statuts de la Société faisant apparaître ces changements;
- 4. Divers.
- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique a décidé de clôturer l'exercice social en cours qui a commencé le 24 avril 2009 le 30 juin 2010.

#### Deuxième résolution

Par conséquent, l'exercice social de chaque année suivante débutera au 1 juillet et se clôtura au 30 juin.

#### Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier article 20 des statuts comme suit:

"L'année sociale de la société commence le 1 er juillet et se clôturera le 30 juin de l'année civile suivante."

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2010. Relation: LAC/2010/8711. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010036286/97.

(100035116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

#### Reinet Flex Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.692.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the tenth day of the month of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Reinet Fund S.C.A., F.I.S., a société en commandite par actions, fonds d'investissement spécialisé, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141.613,

represented by Me Laetitia Chaniol, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 9 February 2010 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme under the name of Reinet Flex Holdings S.A. which is hereby established as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of Reinet Flex Holdings S.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, in the case of a sole director (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be



temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

**Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, debt securities, notes, participations in bank loans and any other type of securities or financial instruments and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may also carry out any operations for the purpose of refinancing its investments.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at five hundred thousand Euro ( $\leq$  500,000) consisting of five hundred thousand (500,000) ordinary shares in registered form with a nominal value of one Euro ( $\leq$  1) each.

The authorised share capital is set at one hundred million Euro (EUR 100,000,000) represented by one hundred million (100,000,000) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The authorisation to issue new shares within the limit of the authorised share capital is granted to the Board or the sole Director, as the case may be, for a period of a maximum 5 years starting from the date of publication of the present deed in the Memorial. The Board or the Sole Director, as the case may be, is further authorised in that context to suppress the subscription preferential rights of all or some of the shareholders of the Company.

In the case of issue of shares within the authorised share capital, the Board or the Sole Director, as the case may be, shall have such issue and the amendment of this Article 5 recorded by notarial deed in accordance with the Law.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.** In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Tuesday of the month of September of each year at 10:00 a.m. Central



European Time except for the first annual General Meeting following the incorporation of the Company which shall be exceptionally held on the first Tuesday of the month of August 2011 at 10:00 a.m. Central European Time. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

**Art. 10. Management.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at last who need not be shareholders of the Company. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with the Law.

The director(s) shall be elected by the General Meeting which shall also determine their remuneration and the term of their office.

A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

**Art. 11. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender another director as his or her proxy.



For any meeting of the Board, each member of the Board may designate another member of the Board to represent him and vote in his name and place, provided that a given member of the Board may not represent more than one of his colleagues, and that always at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or in his absence, by the chairman pro tempore who presided such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary or any two members of the Board.

- **Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.
- **Art. 14. Delegation of powers.** The Board may delegate powers of day-to-day management to any person, who may but need not be a shareholder or a member of the Board, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.
- **Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or in case of a Sole Director, the signature of the Sole Director, or (ii) the joint or single signature of any person to who such signatory power has been granted by the Board or by the Sole Director as the case may be.
- **Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or entity of or affiliated to the Company.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

The preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors. The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

- **Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 <sup>st</sup> April and shall terminate on the 31 <sup>th</sup> March of each year, with the exception of the first accounting year which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first March 2011.
- Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.



The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

- Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).
- **Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.
- Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

# Transitional dispositions

- 1.- The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 March 2011.
- 2.- The first annual general meeting shall be exceptionally held on the first Tuesday of the month of August 2011 at 10:00 a.m. Central European Time.

#### Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to five hundred thousand (500,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the sole shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) so that the sum of five hundred thousand Euro (€500,000) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to  $\leq 2,000$ .

# Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

- 1. the following persons are appointed as directors until the annual general meeting to be held in 2011:
- Alan Grieve, born on 5 <sup>th</sup> June, 1952 in Edinburgh, Great-Britain, residing professionally at 50, chemin de la Chenaie, CH-1293 Bellevue;
- Kurt Nauer, born on 11 st August, 1950 in Einsiedeln, Switzerland, residing professionally at 50, chemin de la Chenaie, CH-1293 Bellevue;
- Joachim Schwenke, born on 29 <sup>th</sup> July 1951, in Duisburg, Germany, residing professionally at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 2. that the following person is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company until the annual general meeting to be held in 2011:

PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. that the registered office of the Company is established at 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dixième jour du mois de février.



Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

Reinet Fund S.C.A., F.I.S., une société en commandite par actions, fonds d'investissement spécialisé, constituée selon le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.613,

représentée par Me Laetitia Chaniol, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 février 2010, (cette procuration restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui).

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination Reinet Flex Holdings S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1** er . Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de Reinet Flex Holdings S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, titres de créances, billets, participations à des emprunts bancaires et toutes autres types de valeurs mobilières ou instruments financiers, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut également effectuer toutes opérations dans le but de refinancer ses investissements.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille euros (€ 500.000) représenté par cinq cent mille (500.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune.

Le capital social autorisé est fixé à cent millions d'euros (€ 100.000.000) représenté par cent millions (100.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.

L'autorisation d'émettre de nouvelles actions sans la limite du capital autorisé est accordée au Conseil ou à l'Administrateur Unique, le cas échéant, pour une péiode de cinq années à partir de la date de publication du présent acte au Mémorial. Le Conseil ou l'Administrateur Unique, le cas échéant, est autorisé également dans ce contexte à supprimer les droits préférentiels de souscription de tous les ou certains des actionnaires de la Société.

En cas d'émission d'actions dans les limites du capital autorisé, le Conseil ou l'Administrateur Unique, le cas échéant, doit faire enregistrer ladite émission et la modification de l'Article 5 par acte notarié conformément à la Loi.



La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le deuxième mardi du mois de septembre à 10:00 heures Heure de l'Europe Centrale sauf pour la première Assemblée Générale annuelle suite à la constitution de la Société qui se tiendra, par exception, le 1 er mardi du mois d'août 2011 à 10.00 heures Heure de l'Europe Centrale. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblé Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

**Art. 10. Administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.



Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale qui détermina également leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé ladite réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil.

- **Art. 13. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.
- Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut déléguer à toute personne les pouvoirs de gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas nécessairement être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.



- Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (ii) par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.
- **Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Les paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

- **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1 <sup>er</sup> avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante, sauf pour le premier exercice social qui commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2011.
- Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

- Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- **Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.
- **Art. 22. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

#### Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra par exception, le 1 <sup>er</sup> mardi du mois d'août 2011 à 10:00 heures Heure de l'Europe Centrale.

#### Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit cinq cent mille (500.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'actionnaire unique à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de cinq cent mille Euro (€ 500.000) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.



#### Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de € 2.000,-.

#### Résolutions de l'associé unique

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui devra se tenir en 2011:
- Alan Grieve, né le 5 juin 1952 à Edinbourgh, Grande-Bretagne, demeurant professionnellement à 50, chemin de la Chenaie, CH-1293 Bellevue;
- Kurt Nauer, né le 11 août 1950 à Einsiedeln, Suisse, demeurant professionnellement à 50, chemin de la Chenaie, CH-1293 Bellevue:
- Joachim Schwenke, né le 29 juillet 1951 à Duisburg, Allemagne, demeurant professionnellement à 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- 2. que la personne suivante sera nommée commissaire en compte de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2011:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. que le siège social de la société est établi à 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. CHANIOL - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7221. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quatre mars de l'an deux mille dix.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010036315/511.

(100034890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

# Elina Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA Signatures

Référence de publication: 2010036044/11.

(100034817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

# MMS S.à r.l., Multi Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 60.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Junglinster, le 5 mars 2010. Pour copie conforme Pour la société Maître Jean SECKLER Notaire

Référence de publication: 2010036043/14.

(100034575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

#### H.C.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 34, rue Xavier Brasseur. R.C.S. Luxembourg B 121.567.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège le 18 février 2010

Il résulte de la liste de présence que les trois associés:

Monsieur ANDRE Gilles, indépendant, né le 25.02.1965 demeurant à D-54340 LEIWEN, 2 Gerbergasse

Monsieur MENDES Victor, indépendant, né le 04.11.1975 demeurant à L-3520 DUDELANGE, 63, rue St Martin

Monsieur PEDROSA ANDRE Rogério Paulo, indépendant, né le 01.07.1970 demeurant à L-3641 KAYL, 107, rue du Faubourg

Sont présents et représentent l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire ont pris les décisions suivantes:

Monsieur ANDRE Gilles cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (41) parts sociales d'une valeur nominale de (124,00) euros chacune de la société H.C.L. SARL, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Tom METZLER de résidence à Luxembourg Bonnevoie en date du 08 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés suivant cession de parts sociales sous seing privés en date du 28 novembre 2006 et suivant cession de parts sociales sous seings privés en date du 05 décembre 2006 à la société FRITZ HAHN GMBH & CO KG, Eurener Strasse 51-53, D-54294 TRIER pour l'euro symbolique.

Monsieur MENDES Victor cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (39) parts sociales d'une valeur nominale de (124,00) euros chacune de la société H.C.L. SARL, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Tom METZLER de résidence à Luxembourg Bonnevoie en date du 08 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés suivant cession de parts sociales sous seing privés en date du 28 novembre 2006 et suivant cession de parts sociales sous seings privés en date du 05 décembre 2006 à la société FRITZ HAHN GMBH & CO KG, Eurener Strasse 51-53, D-54294 TRIER pour l'euro symbolique.

Fait en deux exemplaires à Esch-sur-Alzette,

Signatures.

Référence de publication: 2010036652/29.

(100035793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

# McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.329.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mars 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010036045/13.

(100034304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

# Kyanite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 151.728.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,



a comparu

Monsieur Michel EDDE, homme d'affaires, né à Beyrouth, Liban, le 16 février 1928, demeurant Immeuble Boustany, Yarzé-Baabda, Liban.

dûment représentée par Madame Carole LACROIX, juriste, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Beyrouth, Liban, le 19 février 2010.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

# Titre I <sup>er</sup> . - Nom - Durée - Siège social - Objet social

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société sous forme de société anonyme de droit luxembourgeois sous le nom de KYANITE S.A., (ci-après "la Société").
- **Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit à l'intérieur de la commune du siège social. La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des sièges administratifs, succursales, agences, comptoirs et dépôts, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.
- **Art. 3.** La Société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la détention, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou de toute autre manière; la Société pourra octroyer aux entreprises dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies y compris par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, intégralement libérées.

La Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, de racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de(s) l'actionnaire(s).

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a pas été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

- **Art. 7.** Les héritiers, légataires, ayants-droit ou créanciers d'un actionnaire, ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés ou l'inventaire des biens et valeurs de la Société ni en demander le partage ou la licitation, ni prendre des mesures conservatoires ou s'immiscer d'aucune manière dans son administration.
- **Art. 8.** La Société est administrée par un conseil de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale.



Nonobstant l'alinéa précédent, si la Société n'a été constituée qu'avec un seul actionnaire, ou si l'assemblée générale des actionnaires constate que la Société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui constate l'existence de plus d'un actionnaire.

La durée de leur mandat est d'une année, ils sont rééligibles. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

L'assemblée générale des actionnaires peut les révoquer à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

**Art. 9.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour engager la Société. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à condition que la moitié au moins des membres soit présente ou représentée. En cas d'égalité des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration, auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

La Société est valablement engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du ou des délégués du conseil d'administration et ce dans les limites de la gestion journalière ou par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les conditions prévues par la loi.

- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion de la Société à un ou plusieurs administrateurs-délégués qui seront également chargés de l'exécution des décisions du conseil. Le conseil d'administration peut aussi confier la direction, soit de l'ensemble, soit de telle partie des activités sociales à un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoir.
- **Art. 11.** L'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, ou un ou plusieurs réviseurs d'entreprises pour exercer une surveillance sur la Société.

Leur mandat est d'une année, ils sont rééligibles. L'assemblée peut les révoquer à tout moment.

L'assemblée fixe leur rémunération.

Si le nombre des commissaires ou des réviseurs d'entreprises est réduit, par suite de décès ou autrement, de plus de moitié, le conseil d'administration doit convoquer immédiatement l'assemblée générale pour pourvoir au remplacement des commissaires ou réviseurs d'entreprise manquants.

Lorsque la Société remplira les conditions requises par la loi et que la présence d'un réviseur d'entreprises devienne indispensable, le mandat des commissaires s'éteindra à la plus prochaine Assemblée générale ordinaire suivant la date de nomination du ou des premiers réviseurs d'entreprise.

Inversement, si la Société n'est plus tenue de maintenir le mandat des réviseurs d'entreprise, il pourra être mis fin à leur mandat lors de l'Assemblée générale ordinaire constatant cet état et nommant un ou plusieurs commissaires.

- Art. 12. L'assemblée générale régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société qui figurent à l'ordre du jour.
- **Art. 13.** L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement de plein droit, le dernier lundi du mois de mai à 14.30 heures au siège de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant, à la même heure.



Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les actionnaires présents à une telle réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, par voie d'annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial C et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

- Art. 14. Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale. Les résolutions de l'actionnaire unique qui sont pris dans le cadre du premier alinéa sont inscrites dans un procèsverbal.
  - Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Pour l'exécution des présents statuts, tous les actionnaires, administrateurs ou commissaires de la Société font élection de domicile au siège social de la Société où toutes communications, sommations, assignations et significations pourront être faites valablement.
- **Art. 17.** Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation entre les actionnaires ou entre actionnaires et administrateurs relativement aux affaires sociales seront soumises à deux arbitres, chacune des deux parties en nommant un.

En cas de désaccord, les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée la partie la plus diligente aura recours à Monsieur le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé qui nommera un arbitre.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se remettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille dix.
- 2) L'assemblée générale ordinaire se réunira pour la première fois en l'an deux mille onze.

#### Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, Michel EDDE, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois mille cent (3.100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par le comparant prénommé par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

# SERVICE CENTRAL DE LEG<mark>ISLA</mark>TION

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

#### Résolutions de l'actionnaire unique

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, Michel EDDE, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, prend ensuite les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Madame Maryse GREISCH, conseiller fiscal, née le 25 janvier 1958 à Differdange, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Albert WILDGEN, avocat, né le 13 juin 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Madame Alba SCHERER, employée, née le 2 février 1958 à Dudelange, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
  - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée Lux-Fiducaire Consulting S.à.r.l., établie à L-2763 Luxembourg, 12, rue Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.280.

- 4) Les mandats des premiers administrateurs respectivement du commissaire expireront à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2011.
  - 5) Le siège de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

Dont acte, fait à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LACROIX et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2010. LAC/2010/9692. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037112/203.

Joëlle BADEN.

(100035538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

#### Luxbizz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 138.682.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010036047/14.

(100034759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

# Pelham EFS S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.964.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 8 mars 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A. Signatures

Référence de publication: 2010036048/12.

(100034815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

# Radlok S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Bloomriver Holding S. à r.l.).

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.987.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of January.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

#### There appeared:

Sintek Industrial Property Aktiebolag, having its registered office at Söder Mälarstrand 71, 118 25 Stockhom, Sweden, here represented by Mrs Liga JAKUSENOKA, employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of Bloomriver Holding S.à r.l. (the "Company") having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 23, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

- I. The sole member holds all the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each representing the entire share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
  - II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:
- 1.- To amend the articles of association of the Company to reflect a change in its name from Bloomriver Holding S.à r. l., to Radlok S.à r.l., so that the 1 st article of the Company's articles of Incorporation shall read as follows:

"The company's name is Radlok S. à r.l. (hereinafter "the Company")."

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolution which has been taken by the sole member:

#### Resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from Bloomriver Holding S.à r.l. to Radlok S.à r.l. and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" Art. 1. The company's name is Radlok S. à r.l. (hereinafter "the Company")."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

#### A comparu:

Sintek Industrial Property Aktiebolag, ayant son siège social à Söder Mälarstrand 71, 118 25 Stockholm, Suède, ici représentée par Madame Liga JAKUSENOKA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,



en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme prédécrit, déclare être l'unique associé de Bloomriver Holding S.à r.l. (la "Société") ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2009, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- I. L'associé unique détient toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, représentant la totalité du capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - II. Les points sur lesquels les résolutions doivent êre prises sont les suivants:
- 1 De modifier les statuts de la Société afin de refléter la modification de la dénomination de Bloomriver Holding S. à r.l. en Radlok S. à r.l., de sorte que l'article premier des statuts de la Société aura la teneur suivante:

"Le nom de la Société est Radlok S.à r.l. (ci-après "la Société")."

La comparante a requis le notaire d'acter la résolution suivante qui a été prise par l'unique associé:

#### Résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de Bloomriver Holding S.à r.l. en "Radlok S. à r.l." et de modifier l'article premier des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" Art. 1 er. Le nom de la Société est "Radlok S.à r.l." (ci-après "la Société")."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. JAKUSENOKA - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 février 2010. Relation: LAC/2010/5171. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le huit mars de l'an deux mille dix.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010036266/82.

(100034898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

# Kingswood S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.026.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010036050/10.

(100034872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

# LuxGateway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 117.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Junglinster, le 5 mars 2010. Pour copie conforme Pour la société Maître Jean SECKLER Notaire

Référence de publication: 2010036049/14.

(100034865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

#### Icamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 105.684.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010036051/13.

(100034342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

#### IDG Ventures Atlantic II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.129.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 février 2010

- 1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant B.
- 2. Monsieur Cédric CARNOYE, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 14 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IDG Ventures Atlantic II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010036547/17.

(100035218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

# Arpeggio Investment Corporation S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.695.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of February.

Before Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

Stichting Arpeggio, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34381971 and having its statutory office at Kleine Tocht 7M, 1507 CB Zaandam, The Netherlands,

represented by Quentin Hubeau, avocat, residing, professionally at 2a boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a: proxy given under private seal; which, initialled ne varietur by the appearing, person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme (the "Company") which it declared to establish.



## Chapter I. - Name, Registered Office, Object, Duration

**1. Form, Name.** There is hereby established a company in the form of a société anonyme, under the company name "Arpeggio Investment Corporation S.A.".

#### 2. Registered Office.

- 2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.
- 2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

## 3. Object.

3.1 The objects of the Company are (but without, however, exercising at any time a professional banking activity or an activity of the financial sector) pursuant to the law dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended from time to time (the "Securitisation Law"), to exercise securitisation activities, to grant loans or facilities to any other party, to invest, directly or indirectly in or to acquire all kinds of loans and securities and in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including, but not limited to, mortgage certificates, shares, warrants and equity securities, bonds, notes, rights or participations in senior or mezzanine obligations (including, but not limited to, senior and mezzanine loans) and in financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables or any other forms of claims or obligations: (including, but not limited to, synthetic securities obligations) and to enter into any agreements relating to the investment into such domestic or foreign securities, receivables, claims or similar instruments. The Company may sell; assign, transfer or otherwise dispose by any means; whether directly or indirectly; of any part or the totality of its assets, but only in accordance with the agreements concluded by the Company in the framework of a contemplated securitisation transaction. In accordance with and to the extent permitted by Article 61 of the Securitisation Law, the Company may grant to entities based in Luxembourg and elsewhere pledges, guarantees or any other security interests of any kind and governed by any law, whereby the terms and conditions of such pledges, guarantees or security interests will be set out in all transaction documents or agreements entered into by the Company in the scope of the contemplated securitisation transaction. The Company may further issue securities of any kind the value or the yield of which is limited to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain receivables, claims or certain categories of shares.

#### 3.2 The Company may also:

- (a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, subordinated notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;
- (b) enter into any kind of derivative agreements or credit derivative agreements such as, but not limited to, any type of swap agreements under which the Company may provide, amongst others, credit protection to the swap counterparty;
- (c) enter into all necessary agreements, including, but not limited to, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest.
- 3.3 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.
  - 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. - Capital

- **5. Capital.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, fully paid up.
  - **6. Form of the Shares.** The shares are in registered form.
- **7. Payment of Shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

# 8. Modification of Capital.

- 8.1 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.
  - 8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.



## Chapter III. - Bonds, Notes and other Debt Instruments

**9. Registered or Bearer Form.** The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

## Chapter IV. - Directors, Board of Directors, Independent Auditors

#### 10. Board of Directors.

- 10.1 The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders.
- 10.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are eligible for reappointment: They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in such capacity until their successors have been appointed. In case: a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.
- 10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote; a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

## 11. Meetings of the Board of Directors.

- 11.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.
- 11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In the event that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In the event of a tie, the Chairman has a casting vote.
- 11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, in which case such Directors shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.
- 11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone, provided that in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board or any Director present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.
- **12. General Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

## 13. Delegation of Powers.

- 13.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.
- 13.2 The Board of Directors may also confer special powers and special mandates to any person who need not be Director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.
- **14. Representation of the Company.** The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of one of the members of the Board of Directors unless special decisions have been otherwise reached concerning the authorised signature.

#### 15. Independent Auditor.

- 15.1 One or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises) shall be appointed by the Board of Directors of the Company, which determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the independent auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.
  - 15.2 The independent auditors are eligible for re-appointment.



# Chapter V. - General Meeting of Shareholders

## 16. Powers of the General Meeting of Shareholders.

- 16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 16.2 In the event that the Company has one sole shareholder, such shareholder will exercise all powers vested in the general meeting of shareholders.
- 16.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting they may waive all convening requirements and formalities of publication.
- 16.4 Unless otherwise provided by law or by these Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholder shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.
- 16.5 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-thirds majority of the shareholders present or represented.

- 16.6 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.
- 16.7 Any decision taken by the general meeting of shareholders shall be documented in minutes that shall be signed by the members of the bureau and by all shareholders that asks to execute such minutes.
- 16.8 In the case of one sole shareholder that holds the entirety of the share capital of the Company, the decisions taken by him shall be documented in minutes signed by such sole shareholder.
- **17. Place and Date of the Annual General Meeting of Shareholders.** The annual general meeting of shareholders is to be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Thursday of May, at 10.00 a.m.
- **18. Other General Meetings.** Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.
- **19. Votes.** Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

## **Chapter VI. - Compartments**

- 20.1 The Board of Directors may establish one or more compartment ("Compartments") which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics. The resolution of the Board of Directors creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments hereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.
- 20.2 Each Compartment corresponds to a separate part of the Company's assets and liabilities. The rights of holders of securities issued in respect of a Compartment and the rights of creditors are limited to the assets of this Compartment, where these rights relate to that Compartment or have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of holders of securities issued in relation to this Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of this Compartment. The holders of securities or the creditors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.
- 20.3 In the relationship between the holders of the securities and the creditors, each Compartment is deemed to be a separate entity.
- 20.4 No resolution of the Board of Directors of the Company may amend the resolution creating such Compartment or directly affect the rights of the holders of securities or the creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of the holders of securities and creditors whose rights relate to such Compartment. Any decision of the Board of Directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the preceding paragraph, each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment of the Company or of the Company itself.



## Chapter VII. - Business Year, Distribution of Profits

#### 21. Business Year.

- 21.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year:
- 21.2 The Board of Directors will originate the drawing up of the balance: sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the independent auditors, who shall make a report containing comments on such documents.

#### 22. Distribution of Profits.

- 22.1 Each year at least five per cent of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.
- 22.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
  - 22.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

#### Chapter VIII. - Dissolution, Liquidation

## 23. Dissolution, Liquidation.

- 23.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.
- 23.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

## Chapter IX. - Applicable Law

**24. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto as well as the Securitisation Law.

## Transitional dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31 December 2010.
  - 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2011.

#### Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the thirty-one. (31) shares.

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company; as has been proved to the notary.

#### Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in: Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

## Estimate of Costs

The notary has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

## First Resolutions of the sole Shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

- 1. The Company's address is fixed at 8, rue Beck, 1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2015:
  - a) Mr Scott Levy, with address at 4, Landford Road, SW15 1AG London, United Kingdom;
  - b) Mr David Barclay-Miller, with address at 30 Altenburg Gardens, SW11 1JJ London, United Kingdom;
- c) Mr Eric Chinchon, with professional address at 19, rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and,
  - d) Mr Michael Lange, with professional address at 19, rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname; Christian name, civil status: and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

Stichting Arpeggio, une fondation (stichting) de droit néerlandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34381971, ayant son siège social à Kleine Tocht 7M, 1507 CB Zaandam, Pays-Bas;

ici représentée par Quentin Hubeau, avocat, demeurant professionnellement à 2a, boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire de dresser le présent acte constitutif d'une société anonyme (la "Société") qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

## Titre I er . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**1. Forme, Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Arpeggio Investment Corporation S.A.".

#### 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise.

# 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est (mais sans toutefois exercer à un quelconque moment une activité bancaire professionnelle ou une activité du secteur financier), sous bénéfice de la loi du 22 mars 2004 relative aux titrisations, telle que modifiée, d'exercer toute activité de titrisation, d'accorder des prêts ou des facilités de crédit à toute autre partie, d'investir, directement ou indirectement, dans ou d'acquérir toutes formes des créances hypothécaires et dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux titres hypothécaires, actions, warrants et autres titres de capital, des obligations, des droits ou des participations dans des obligations contractuelles prioritaires ou mezzanines (y compris, mais sans limitation, des prêts prioritaires - senior loans - ou des prêts mezzanine - mezzanine loans) et dans des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement ou de titrisation, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes ou des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) et de conclure des contrats relatifs à l'acquisition de ces titres, nationaux ou étrangers, de créances sous toutes formes ou d'autres instruments. La Société peut vendre, céder, transférer ou disposer par tout moyen, soit directement, soit indirectement, de toute part ou de la totalité de ses actifs, mais uniquement en conformité avec les conventions conclues par la Société dans le cadre d'une opération de titrisation. Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi sur la titrisation, la société peut accorder aux entités établies à Luxembourg et à l'étranger des gages, garanties et autres sûretés, intérêts de toute nature et soumise à une quelconque législation, dès lors que ces gages, garanties, ou sûretés sont conclues en conformité avec les convention les mettant en place et les objectifs des opérations de titrisation projetées. La Société peut en outre émettre des valeurs mobilières de toute nature dont la valeur ou le rendement sont fonction de compartiments, d'actifs ou de risques déterminés ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres titres, de certaines créances, ou de certaines catégories d'actions.

## 3.2 La Société peut également:

- (a) lever des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre; des obligations subordonnées et autres instruments ou titres de dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;
- (b) conclure toute forme de produits dérivés et toute forme de dérivés de crédit tels que mais sans que cela soit limitatif, toute forme des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie;



- (c) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit:
- 3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.
  - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### Titre II. - Capital

- **5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune, entièrement libérées.
  - 6. Nature des actions. Les actions sont nominatives.
- **7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

## 8. Modification du Capital.

- 8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
  - 8.2. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

## Titre III. - Obligations, Titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette

**9. Nominatif ou au Porteur.** La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

# Titre IV. - Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

#### 10. Conseil d'administration.

- 10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
- 10.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

10.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

#### 11. Réunions du conseil d'administration.

- 11.1 Le Conseil d'Administration doit élire parmi ses membres un président: En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
- 11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée: Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.
- 11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- 11.5 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.



- 11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.
- 11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou un autre membre du Conseil d'Administration. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.
- **12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### 13. Délégation de pouvoirs.

- 13.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration directeurs gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.
- 13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spécifiques et mandats à toutes personnes Administrateurs ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.
- 14. Représentation de la société. En toute circonstance, la Société sera engagée par la seule signature d'un membre du Conseil d'Administration, à moins qu'une décision spéciale a été prise concernant la signature autorisée dans le cadre d'une délégation de pouvoirs ou d'une procuration donnée par le Conseil d'Administration en application de l'article 13 des présents Statuts.

#### 15. Réviseurs d'entreprises.

- 15.1 Un ou plusieurs réviseurs d'entreprises sont nommés par le Conseil d'Administration qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les réviseurs d'entreprises élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.
  - 15.3 Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

## Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

# 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires.

- 16.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.
  - 16.2 Lorsque la société comporte un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.
- 16.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.
- 16.4. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, quelles que soient la portion du capital représentée.
- 16.5 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présentés.
- 16.6 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.
- 16.7 Toute décision prise par l'assemblée générale des actionnaires sera reprise dans un procès verbal, lequel sera signé par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en aura fait la demande.
- 16.8 Dans l'hypothèse d'un associé unique détenant l'intégralité du capital social de la société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès verbal signé par ce dernier.



- 17. Lieu et date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mai à 10.00 heures.
- 18. Convocation des Assemblées Générales des actionnaires. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.
- 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires-, par une autre personne désignée par écrit

#### Titre VIII. - Compartiments.

- 20.1 Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs Compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émissions de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques. La résolution du Conseil d'Administration créant un ou plusieurs Compartiments dans la Société, ainsi que toutes les modifications subséquentes, engageront la Société à l'égard des tiers à la date des dites résolutions.
- 20.2 Les Compartiments correspondent chacun à une partie distincte du patrimoine de la société. Les droits des détenteurs de titres relatifs à un Compartiment et les droits des créanciers sont limités aux actifs de ce Compartiment, lorsqu'ils sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment. L'actif d'un Compartiment répond exclusivement des droits des détenteurs de titres relatifs à ce Compartiment et de ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Les Détenteurs de titres ou les créanciers de la Société, dont les droits ne sont pas liés à un Compartiment spécifique de la Société, n'ont aucun droit sur les actifs de chacune de ces Compartiments.
- 20.3 Dans les relations entre Détenteurs de titres et les créanciers, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.
- 20.4 Aucune résolution du Conseil d'Administration de la Société ne peut modifier la résolution qui crée ledit Compartiment ou ne peut porter directement atteinte aux droits des Détenteurs de titres ou des créanciers, dont les droits sont liés à ce Compartiment, sans l'approbation ex ante des Détenteurs de titres, ainsi que des créanciers, dont les droits sont liés à ce Compartiment. Toute décision du Conseil d'Administration prise en violation de cet article est nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui précède, chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que ladite liquidation entraîne la liquidation d'un autre Compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

## Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

#### 21. Année sociale.

- 21.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- 21.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires; aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

## 22. Répartition des bénéfices.

- 22.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 22.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 22.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## Titre VII. - Dissolution, Liquidation

## 23. Dissolution, Liquidation.

- 23.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.
- 23.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

# Titre IX. - Loi Applicable

**24.** Loi Applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures, ainsi que la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

## Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2010.



2) La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2011.

## Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire, les trente et une (31) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,00 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

## Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

## Résolution de l'associé unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse de la Société est fixée à 1222 Luxembourg, 8, rue Beck, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2015:
  - a) Monsieur Scott Levy demeurant à 4, Landford Road, SW15 1AG Londres, Angleterre;
  - b) Monsieur David Barclay-Miller demeurant à 30 Altenburg Gardens, SW11 1]] Londres, Angleterre;
- c) Monsieur Eric Chinchon demeurant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et,
- d) Monsieur Michael Lange demeurant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: Q. Hubeau et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1 <sup>er</sup> mars 2010. Relation: LAC/2010/8886. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

M. SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010036310/489.

(100034915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

# Aktiva Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Eric Lechat / Xavier de Cillia

Référence de publication: 2010036052/11.

(100034813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.



## Field Point II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.791.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010036055/10.

(100034812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

#### Field Point I-A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.088.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010036057/10.

(100034810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

## Field Point IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.324.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010036060/10.

(100034808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

# Galiver S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. Galiver Holding S.A.).

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 80.141.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA S.àr.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 27 juin 2006, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

La société CRITERIA S.àr.I. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 27 juin 2006, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

Bertrange, le 08 mars 2010.

Pour GALIVER S.A.

PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

Administrateur / Administrateur

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par M. Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2010036567/24.

(100035226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.



## Beim Ketti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 5, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 149.011.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2010036067/11.

(100034531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

## Desseilles International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.576.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 octobre 2009 que:

- 1. La démission de Monsieur André VELOSO FONTENELLE BEZERRIL, en tant que commissaire de la société, est acceptée avec effet rétroactif au 21 janvier 2009.
  - 2. Est élu, en remplacement du commissaire démissionnaire, la société:
- Réviconsult S.à r.l., ayant son siège social au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B139.013.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui aura lieu en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010036551/19.

(100035142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

# Chartreuse et Mont Blanc GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.634.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 25 janvier 2010

- 1. L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Ross McInnes, gérant, avec effet au 29 mai 2009.
- 2. L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Duncan Murdoch, gérant, avec effet immédiat.
- 3. L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la société pour une durée illimitée:
- Marc Perusat, né le 7 avril 1965 à Paris, France, avec adresse professionnelle au CityPoint, 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9HD, Royaume-Uni,
- Rosa Villalobos, né le 5 juillet 1972 à Barcelone, Espagne, avec adresse professionnelle au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg
- 4. Suivant les résolutions prises ci-dessus, le Conseil de Gérance de la société sera composé comme suit à partir de ce jour:
  - Marc Perusat
  - Rosa Villalobos
  - Daniel R. Boland

Pour copie conforme

R. VILLALOBOS

Gérant

Référence de publication: 2010036574/24.

(100035067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.



## So.Fi.Mar. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 41.876.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 décembre 2009

Monsieur CARLODALATRI Bruno, Monsieur DE BERNARDI Angelo et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs.

Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DE BERNARDI Angelo est nommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme SO.FI.MAR INTERNATIONAL S.A. Alexis DE BERNARDI / Angelo DE BERNARDI Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010036557/18.

(100034927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

# Gogo Holding International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 38.458.

#### **EXTRAIT**

Lors de sa réunion du 10 septembre 2009, le conseil d'administration a nommé aux fonctions de Président du conseil d'administration:

- Monsieur Peter VANDERBRUGGEN, 37 Thurloe Court, Fulham Road, SW3 6SB Londres, Royaume Uni.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

En outre, un des administrateurs de la Société, Madame Sylvie VANHUYLENBROECK a changé d'adresse comme suit:

- 37 Thurloe Court, Fulham Road, SW3 6SB Londres, Royaume Uni.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour GOGO HOLDING INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010036558/18.

(100034903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

## Ferrero Financial Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B. R.C.S. Luxembourg B 147.712.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue en date du 26 février 2010

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats suivants jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale en 2011:

- Monsieur Marco DEL MONACO; gérant de la Société;
- Monsieur Antonio FASSINOTTI; gérant de la Société;
- Monsieur Fabrizio MINNECI; gérant de la Société;
- Monsieur Marco PESCAROLO; gérant de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010036554/17.

(100034965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck